

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU 25 Août 2016

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL du 25 Août 2016

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

**SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION
DEPARTEMENTALE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2016/2670	25/08/2016	Modifiant l'arrêté N° 2015/1070 modifié portant délégation de signature à Monsieur Eric JACQUEMIN, Directeur des ressources humaines et des affaires financières et immobilières	4

AUTRE SERVICE DE L'ETAT

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE
LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE DE
FRANCE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
	29/06/2016	Portant sur la désignation de la commission départementale d'attribution et de suivi de la garantie jeunes	6

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE
MISSION COORDINATION INTERMINISTERIELLE

A R R E T E N°2016/2670
Modifiant l'arrêté N° 2015/1070 modifié portant délégation de signature
à Monsieur Eric JACQUEMIN,
Directeur des ressources humaines et des affaires financières et immobilières



Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;

VU le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010/5583 bis du 22 juin 2010 portant organisation de la préfecture du Val-de-Marne modifié par l'arrêté préfectoral n° 2013/3678 du 17 décembre 2013 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 5 août 2013 portant réintégration mutation de M. Eric JACQUEMIN ;

VU l'arrêté N°2015/1070 du 28 avril 2015 modifié par l'arrêté n° 2015/2684 du 2 septembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur Eric Jacquemin, Directeur des ressources humaines et des affaires financières et immobilières ;

VU la décision d'affectation en date du 10 mars 2016 de Mme Dominique BARTIER, Attachée principale, en qualité d'adjointe au directeur des ressources humaines, des affaires financières et immobilières, à compter du 14 mars 2016 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté N°2015/1070 du 28 avril 2015 modifié portant délégation de signature à Monsieur Eric Jacquemin, Directeur des ressources humaines et des affaires financières et immobilières est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric JACQUEMIN**, la délégation donnée à l'article 1^{er}, ci-dessus, sera exercée par **Mme Dominique BARTIER**, Attachée principale, adjointe au directeur des ressources humaines et des affaires financières et immobilières... »

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté N°2015/1070 du 28 avril 2015 modifié portant délégation de signature à Monsieur Eric Jacquemin, Directeur des ressources humaines et des affaires financières et immobilières est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric JACQUEMIN, la délégation donnée à l'article 3 sera exercée par Dominique BARTIER. »

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur des Ressources humaines et des affaires financières et immobilières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 25 août 2016

Le Préfet du Val-de-Marne

Thierry LELEU



PREFET DU VAL DE MARNE

ARRETE PREFECTORAL

**PORTANT SUR LA DESIGNATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'ATTRIBUTION ET DE SUIVI DE LA GARANTIE JEUNES**

Le préfet du Val de Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n°2013-880 du 1^{er} octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la Garantie Jeunes,

Vu l'arrêté du 29 février 2016 fixant la liste des territoires concernés par l'expérimentation de la Garantie Jeune,

Vu l'instruction DGEFP n°2015 du 17 mars 2015 relative à la mise en œuvre et au financement de la Garantie Jeunes sur les territoires au titre de l'année 2015

ARRETE

Article 1 :

Il est créé dans le département du Val de Marne une commission départementale d'attribution et de suivi de la Garantie Jeunes.

Article 2 :

Cette commission a pour fonction d'organiser le repérage des jeunes et d'adopter les décisions d'admission et de renouvellement dans la Garantie Jeunes dans les limites de l'enveloppe financière disponible, ainsi que les décisions de suspension ou de sortie de la Garantie Jeunes. Elle veille à l'organisation et à l'animation des partenaires locaux permettant le repérage des jeunes et le bon déroulement des parcours. Son fonctionnement est défini dans le règlement intérieur dont elle se dotera.

Article 3 :

Elle est composée de :

Membres de droit :

- Le Préfet du département du Val de Marne ou son représentant
- Le Président(e) du Conseil Départemental ou son représentant,
- Le Président(e) de la mission locale de Bièvre-Val-de-Marne ou son représentant
- Le Président(e) de la mission locale des Bords de Marne ou son représentant
- Le Président(e) de la mission locale d'Ivry Vitry ou son représentant

Membres Désignés par le Préfet :

- Le Sous-Préfet chargé de la mission « Politique de la ville », secrétaire général adjoint
- Le Directeur(directrice) Territorial(e) de Pôle Emploi Val de Marne ou son représentant
- La Directrice (directeur) de Cap Emploi ou son représentant
- Le Directeur(directrice) général(e) de la Caisse d'Allocations Familiales C.A.F. ou son représentant
- Le Président(e) de l'Union départementale des Associations de Prévention spécialisée U.D.A.P.S. ou son représentant

Membres associés :

- Le Directeur(directrice) de l'Unité Départementale de la DIRECCTE du Val de marne ou son représentant
- Le Directeur(directrice) Départemental(e) Interministériel(le) de la Cohésion Sociale D.D.I.C.S. ou son représentant
- La Directrice(directeur) Académique des services de l'Education nationale ou son représentant
- La Directrice(directeur) de l'Unité Territoriale de la DRIHL du Val de marne ou son représentant
- La Directrice(directeur) du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation S.P.I.P. ou son représentant
- La Directrice(directeur) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse P.J.J. ou son représentant

Article 4 :

Les membres de la commission départementale d'attribution et de suivi sont nommés pour la durée de l'expérimentation.

La commission peut solliciter, en tant que de besoin, l'avis de toute personne ou structure dont les compétences sont reconnues en matière d'accompagnement pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Monsieur le Directeur de l'Unité Départementale de la DIRECCTE du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 29 juin 2016

SIGNE

Christian ROCK

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD